



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPET EXTERNE ET CAFEP

Section : Économie et gestion

Option : Marketing

Session 2019

Rapport de jury présenté par :
Franck Brillet, inspecteur général de l'éducation nationale

Président du jury : Franck Brillet

Sommaire

I. BILAN DU CONCOURS 2019.	3
II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.	4
II.1 Composition d'épreuve de synthèse	4
II.1.1 Éléments statistiques	4
II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	6
II.1.3. Observations du jury	7
II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »	15
II.2.1 Éléments statistiques	15
II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve	16
II.2.3. Présentation du sujet.....	17
II.2.4. Commentaires du jury	21
II.2.5. Conseils aux candidats	23
II. 2.6. Conclusion.....	25
III. ÉPREUVES D'ADMISSION.....	26
III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle	26
III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement	26
III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve	27
III.1.3 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve	28
III.1.4 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve	31
III.2. L'épreuve sur dossier	33
III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier	33
III.2.2 Éléments statistiques	33
III.2.3 Observations des membres du jury	34
III.2.4 Conseils du jury aux candidats.	35
ANNEXES	38
Annexe 1 : Définition des épreuves	39
Annexe 2 : Programme du concours.....	41
Annexe 3 : Note aux candidats admissibles	444
Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2019 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle	455
Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve d'entretien sur dossier	500

I. BILAN DU CONCOURS 2019.

CAPET externe

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de postes offerts au concours	55	72	72	74	61	81
Candidats inscrits	1270	1410	1378	1520	1577	1463
Candidats présents	513	642	613	641	681	641
<i>Taux de présence</i>	40,39 %	45,53 %	44,4 %	42,6 %	43,2 %	43,8 %
Candidats admissibles	141	190	171	192	154	185
Moyenne des candidats admissibles (/20)	10,27	9,98	10,71	10,87	10,73	10,77
Moyenne du dernier candidat admissible (/20)	8,75	8,5	9	9	9,46	8,67
Candidats admis sur liste principale (LP)	55	72	72	74	61	81
Candidats présents	123 87%	184 (97 %)	154 90%	158 (82 %)	140 (91 %)	171 (92 %)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	12,69	13,37	13,09	13,45	13,05	13,12
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	10,42	11,17	11	10,89	10,7	11,08
Candidats admis sur liste complémentaire (LC)	11	28	20	8	0	0
Moyenne du dernier admis sur LC (/20)	9,75	10	9,75	10,58	-	-

CAFEP (Aucun poste n'était proposé pour la session 2015.)

	2016	2017	2018	2019
Nombre de postes offerts au concours	8	13	9	8
Candidats inscrits	312	346	386	319
Candidats présents	156	151	148	124
<i>Taux de présence</i>	50 %	48 %	38,3 %	38,9 %
Candidats admissibles	21	30	22	20
Moyenne des candidats admissibles (/20)	11,86	11,85	12,5	11,98
Moyenne du dernier candidat admissible (/20)	10,75	9,91	11,04	10,33
Candidats admis sur liste principale (LP)	8	13	9	8
Candidats présents	20 (95 %)	25 (83 %)	21 (95 %)	18 (90 %)
Moyenne des candidats admis sur LP (/20)	13,93	14,68	15,23	14,19
Moyenne du dernier candidat admis sur LP (/20)	13,17	13,06	13,7	13,28

II. ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE.

II.1 Composition d'épreuve de synthèse

II.1.1 Éléments statistiques

Par concours

Épreuve de synthèse	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de copies (Capet)	615	646	618	647	828	640
Nombre de copies (Cafep)			144	151	148	124
Note la plus haute (/20)	17	17,5	19	19	19	17,5
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1,5	0,17	0	0,33
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	7,67	7,97	8,27	7,26
Moyenne (/20) (Cafep)			7,45	8,19	8,75	7,47
Moyenne des admissibles (/20)						
Capet	10,27	9,98	11,56	11,42	11,92	10,67
Cafep	10,36		12,71	11,21	14,3	11,98

Pour les deux concours

COMPOSITION D'ÉPREUVE DE SYNTHÈSE	MOYENNE	NOMBRE DE	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	7,46	767	17,5	0,33
Partie synthèse (/36)	18,48	36	0	
Partie questions (/24) (économie ou droit)	5,09	21,5	0	

Toutes les notes sont sur 20

* Moyennes réalisées à partir des copies des candidats ayant traité cette partie de l'épreuve.

RÉPARTITION DES NOTES

Pour les deux concours

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage
$N \geq 12$	87	11 %
$10 \leq N < 12$	96	13 %
$08 \leq N < 10$	128	17 %
$05 \leq N < 08$	270	35 %
$N < 05$	186	24 %
Total	767	100 %

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- 59 % des candidats obtiennent des notes inférieures à 8 ;
- 30 % des candidats obtiennent des notes entre 8 et 12 ;
- 11 % obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

21 % des candidats (163 copies sur 767) ont choisi les questions dans le domaine juridique.

71 % des candidats (550 copies sur 767) ont choisi les questions dans le domaine économique.

8 % des candidats (59 copies sur 767) n'ont traité ni l'économie ni le droit.

Pas de copie blanche. Note maximale : 17,5/20. Note minimale : 0,33/20.

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAPET

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage
$N \geq 12$	69	10,8 %
$10 \leq N < 12$	81	12,6 %
$08 \leq N < 10$	107	16,7 %
$05 \leq N < 08$	228	35,5 %
$N < 05$	156	24,4 %
Total	641	100%

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- **59,9** 29,3 % des candidats obtiennent une note entre 8 et 12 ;
- **10,8** % obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

Pas de copie blanche. Note maximale : **17,5/20**. Note minimale : **0,33/20**

RÉPARTITION DES NOTES CONCERNANT LE CAFEP

Notes	Nombre de notes obtenues à l'épreuve	Pourcentage
N ≥ 12	16	12,7 %
10 ≤ N < 12	17	13,5 %
08 ≤ N < 10	21	16,7 %
05 ≤ N < 08	42	33,3 %
N < 05	30	23,8 %
Total	126	100 %

Dans la répartition des notes, on peut remarquer que :

- **57,1** % des candidats obtiennent une note strictement inférieure à 8 ;
- **30,2** % des candidats obtiennent une note entre 8 et 12 ;
- **12,7** % obtiennent une note supérieure ou égale à 12.

Pas de copie blanche. Note maximale : **16,7/20**. Note minimale : **0,5/20**

II.1.2 Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.1.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1).

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et en l'étude de leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet et centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une réponse à une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant exclusivement à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Le sujet de cette épreuve a été commun à trois options du CAPET d'économie et gestion :

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines,
- Comptabilité et finance,
- Marketing.

II.1.2.2. Programmes de l'épreuve

Les programmes de l'épreuve de synthèse comportent des éléments communs à toutes les options du concours. Ces programmes comprennent deux parties, l'une en relation avec les programmes des disciplines correspondantes enseignées dans la série STMG (programmes en vigueur le 1^{er} janvier de l'année du concours), l'autre précisant l'étude des thèmes complémentaires.

A) Droit

- a) Les thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - Les régimes juridiques de l'activité professionnelle
 - L'adaptation de la relation de travail par la négociation
 - Les relations contractuelles avec la personne publique
 - Le droit de l'immatériel
 - La gestion du risque par le droit

B) Économie

- a) Les thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau licence.
- b) Les thématiques suivantes traitées au niveau licence :
 - La dynamique de la croissance économique et le développement
 - La politique économique dans un cadre européen
 - La globalisation financière
 - La régulation de l'économie mondiale

C) Management des organisations

- a) les thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management de la gestion », traités au niveau M1.
- b) les thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :
 - L'entrepreneuriat et le management
 - Le développement stratégique
 - La gestion des ressources humaines
 - La gestion des ressources technologiques et des connaissances

II.1.3. Observations du jury

L'épreuve se compose de deux parties qui vont faire l'objet de commentaires différenciés.

II.1.3.1 La note de synthèse

À partir du dossier documentaire ci-joint, le candidat rédige une note de synthèse relevant du management, qui devra répondre à une problématique relative au thème suivant :

« **Management de la qualité et performance** »

La note de synthèse comportera 1 300 mots (+/- 10%)

Rappel : La note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du rédacteur.

A) RAPPEL DES CONSIGNES RELATIVES AU NOMBRE DE MOTS

Le sujet précise le nombre de mots attendus dans la synthèse. En l'occurrence, pour la session 2019 300 mots étaient attendus (+/- 10 %).

La technique de comptage des mots est la suivante : seuls comptent les mots ou groupes de mots entre deux espaces. Les candidats doivent indiquer le décompte du nombre de mots à la fin de la synthèse. Ce nombre est vérifié par le jury.

B) REMARQUES METHODOLOGIQUES SUR LA SYNTHÈSE

La synthèse prend appui sur une méthodologie spécifique qu'il convient de maîtriser. Elle doit respecter un certain formalisme. La synthèse permet d'évaluer la capacité du candidat à contextualiser, à problématiser et à structurer les idées. En outre, elle permet d'apprécier les aptitudes du candidat à exploiter un dossier documentaire et à sélectionner les informations pertinentes pour les mettre en perspective dans le cadre d'un plan pertinent.

La lecture attentive du dossier documentaire est primordiale pour procéder à un repérage sélectif des informations afin d'élaborer un plan et un enchaînement des idées conformes à la problématique posée.

Dans le cadre du sujet posé, les 10 documents proposés nécessitaient un tri entre les idées principales et accessoires pour les utiliser judicieusement dans une démonstration maîtrisée. Les documents 1 et 3 pouvaient être considérés comme les documents incontournables pour définir le management de la qualité ; le document 2 jouait le même rôle pour le concept de performance.

Les documents 4, 5, 6, 7 et 10 permettaient au candidat de disposer d'éléments d'analyse plus approfondis sur les concepts du sujet et sur les liens entre eux.

Le document 8 constituait un exemple concret de problématique de management de la qualité : impact sur la performance et méthodologie du changement pour résoudre les problèmes.

Le document 9 présentait les difficultés de l'intégration des concepts de qualité et de performance pour certaines organisations publiques en prenant comme appui l'exemple du fonctionnement de la justice administrative.

Au-delà de l'aspect purement méthodologique, la synthèse nécessite, au niveau de la forme, une rigueur dans la présentation, dans la construction de la syntaxe et dans la maîtrise de l'orthographe et des règles grammaticales. Il s'agit là d'éléments inhérents à la « professionnalisation », attendue de la part de futurs enseignants.

La méthodologie est désormais comprise et appliquée par les candidats, mais reste perfectible. On déplore ainsi, pour certaines copies, une analyse insuffisante du thème et des documents, ainsi qu'une appropriation superficielle des auteurs (Savall et Zardet, Peters et Waterman...).

Introduction

C'est un élément important qui nécessite une attention particulière du candidat car il conditionne bien souvent la structuration des idées qui vont suivre. Il s'agit de différencier l'accroche, le contexte, la problématique, les enjeux, les définitions des termes à partir des documents et la présentation du plan dans la cadre d'un enchaînement progressif et fluide.

Globalement, les membres du jury ont souligné une insuffisance dans la structuration et le contenu de l'introduction. L'ensemble reste souvent très succinct et superficiel, ce qui ne contribue pas à mettre en évidence les éléments nécessaires à un développement argumenté et raisonné.

Ainsi, l'accroche de la synthèse est très rarement convaincante voire inexistante.

Dans un nombre important de copies, les termes du sujet ne sont pas définis ou de manière trop superficielle.

Le jury a noté que la problématique se limitait souvent à une simple reformulation du sujet. Certaines copies ne présentent d'ailleurs aucune problématique.

De nombreuses copies proposent une annonce de plan explicite. Cependant, le plan ne répond pas toujours à la problématique proposée.

Par ailleurs, le choix du plan n'est pas toujours judicieux ce qui conduit à des parties déséquilibrées.

Enfin, certaines copies annoncent un plan dans l'introduction qui ne correspond pas à celui du développement, ce qui met en évidence des incohérences dans la structuration des idées.

Développement

Les copies qui répondent aux attentes de l'épreuve sont construites à partir des idées pertinentes des documents dans une logique argumentative qui met en évidence un raisonnement pour répondre à la problématique posée. Néanmoins, il est rappelé que la note de synthèse reprend les différents éléments du dossier sans ajout de données supplémentaires et sans refléter l'avis du candidat.

Une fois encore, il faut rappeler que les documents doivent être hiérarchisés, que les apports théoriques doivent être utilisés au profit de la problématique et que le candidat doit éviter la paraphrase. En outre, l'ensemble des documents doit être utilisé, sans pour autant être une « copie catalogue ».

Le jury a constaté que les documents sont souvent paraphrasés et ne sont pas intégrés dans l'analyse mais apparaissent dans l'ordre des annexes. Le jury a constaté que la référence aux documents n'était pas souvent indiquée, ce qui pourtant faciliterait l'enchaînement et la structuration des idées pour le candidat, en évitant la redondance et l'exploitation partielle du dossier documentaire. Certains candidats ne font pas apparaître les titres des parties au détriment de la compréhension de la logique exposée. Par ailleurs, lorsqu'ils sont présents le choix des titres n'est pas pertinent.

Le jury déplore que de nombreux candidats s'affranchissent de la consigne du nombre de mots à respecter, ce qui les pénalise. De même, il est préjudiciable d'indiquer un nombre de mots qui ne corresponde pas à la réalité du travail réalisé.

C) REMARQUES QUANT AUX CONTENUS ATTENDUS

Le sujet portait sur la thématique suivante : « **Management de la qualité et performance** ».

Plusieurs problématiques étaient envisageables. À titre d'exemples :

- 1) Dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?
- 2) Quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

Il convenait d'étudier la corrélation entre certification qualité et performance globale des entreprises afin de mettre en évidence des résultats contradictoires : tantôt une corrélation positive, tantôt une corrélation négative.

Propositions de plans possibles pour la synthèse :

Plan n°1

Problématique 1 : dans quelle mesure le management de la qualité permet-il d'atteindre la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Comment le concept de qualité s'est-il intégré dans les problématiques de gestion des organisations ?

1.1- Le concept de la qualité est un élément majeur de la gestion des organisations, dont l'intégration a largement évolué au cours du XXe siècle, s'affinant pour donner naissance au management de la qualité totale (TQM)

1.2- Les organisations ne parviennent pas toutes à appréhender la problématique de la qualité dans son ensemble, en particulier quand il s'agit de l'intégrer dans ses processus et méthodes de travail

Partie 2 – Quels sont les apports du management de la qualité sur la performance globale de l'organisation ?

2.1- Le management de la qualité permet de développer la performance socio-économique

2.2- Le management de la qualité permet également de répondre à la problématique des coûts cachés impactant négativement la performance de l'organisation

Partie 3 – L'intégration du management de la qualité dans la réflexion stratégique comporte-t-elle des risques ?

3.1- On peut constater qu'un manque de compréhension globale du concept de management de la qualité peut aboutir à des effets contraires sur la performance globale.

3.2- Certaines études témoignent également d'une relation négative entre management de la qualité et performance, en particulier sur le long terme.

Plan n°2

Problématique : quels sont les effets du management de la qualité sur la performance de l'organisation ?

Partie 1 – Le management de la qualité permet d'atteindre la performance de l'organisation

- 1.1- Le concept de qualité au sein de l'organisation a largement évolué jusqu'à son intégration dans le TQM (Management de la qualité totale).
- 1.2- Par définition, le management de la qualité améliore la performance socio-économique.
- 1.3- Le management de la qualité permet également de limiter de nombreux coûts cachés.

Partie 2 – La démarche de management de la qualité comporte des risques pouvant nuire à la performance globale de l'organisation

- 2.1- La recherche de qualité peut, dans une certaine mesure, limiter la performance.
- 2.2- Le lean management, méthode issue du TPS, est encore aujourd'hui mal intégré dans certaines organisations, aboutissant à des effets délétères sur les ressources humaines.
- 2.3- Certaines organisations ont des difficultés à intégrer le management de la qualité.

D) CONSEILS AUX CANDIDATS

La note de synthèse est un exercice exigeant, nécessitant une bonne maîtrise méthodologique qui ne peut s'acquérir que dans le cadre d'une préparation rigoureuse et régulière à l'épreuve.

Il est fortement conseillé aux candidats d'annoncer et de faire apparaître dans leur copie : les définitions des mots clefs à partir des documents, la problématique et l'annonce du plan adopté sans oublier de faire référence au contexte et de définir les enjeux (stratégiques et opérationnels). Il conviendra de vérifier que le plan est équilibré et répond à la problématique.

Il est recommandé de faire apparaître le plan dans le développement afin de structurer les idées et les rendre cohérentes tout en ne négligeant pas de ménager des transitions entre parties et sous parties afin de fluidifier la lecture de la synthèse.

Les documents doivent être utilisés de façon judicieuse et exhaustive, notamment les apports théoriques et scientifiques. Il est préconisé de faire référence aux documents utilisés (indiquer le numéro du document). Les idées doivent être mobilisées au service d'un raisonnement rigoureux, afin de donner du sens aux arguments restitués.

Le candidat doit veiller à ne jamais exprimer d'opinion personnelle, ni faire référence à des connaissances extérieures au dossier documentaire. De même il n'est pas demandé de contextualiser la synthèse dans le cadre d'une séquence pédagogique.

Le candidat doit contrôler le décompte du nombre de mots, ce dernier étant vérifié par les correcteurs.

Le candidat doit soigner sa copie, afin d'en faciliter la lisibilité, éviter les ratures et se réserver un temps de relecture afin de vérifier la syntaxe, la grammaire et l'orthographe, trop souvent défailtantes.

La gestion du temps est un des éléments de la réussite. De ce fait, il est important de s'entraîner à ce type d'exercice dans les conditions du concours.

Rappel des principes de base de la note de synthèse :

La note de synthèse n'est pas un résumé condensé de différents articles. Le but de cette épreuve est de tirer les informations essentielles de chaque document, puis de les organiser de manière structurée dans sa copie. Dans tous les cas, il s'agit de proposer une information brève, objective, directement utilisable, sur un sujet qui pose problème.

L'objectivité

Une règle fondamentale consiste à éviter la partialité qui n'est pas de mise dans une note de synthèse, quels que soient les arguments développés. Ce n'est pas un rapport personnel et il convient de ne jamais manquer à la règle de l'objectivité qui vaut neutralité.

Étapes de conception de la synthèse :

- Effectuer une lecture attentive du dossier documentaire.
- Extraire les éléments fondamentaux de chaque document en rapport avec le sujet posé puis hiérarchiser les idées retenues (notions clés, idées complémentaires, exemples).
- Problématiser l'idée directrice qui relie les différents documents. La formuler en préalable à l'annonce du plan en la situant dans un contexte, en rappelant les enjeux.
- Construire un plan, l'annoncer dans l'introduction puis le respecter dans le développement.
- Articuler son argumentation en prévoyant des transitions entre parties et sous parties.
- Éviter qu'à l'intérieur des différentes parties le propos ne se perde en détails et digressions.
- Ne pas formuler d'opinion personnelle.
- Éventuellement conclure de manière concise.

II.1.3.2 Questions dans le domaine économique ou juridique

Sujet

Le candidat choisira la série de questions d'ordre économique ou d'ordre juridique, **sans possibilité de panachage, en indiquant clairement sur la copie, la nature de son choix.**

Choix N°1 : Questions dans le domaine économique

- 1.1 - Les marchés des biens et services sont-ils concurrentiels ?
- 1.2 - Une situation d'information imparfaite impose-t-elle une intervention de l'État ?
- 1.3 - Les normes relatives aux biens et services favorisent-elles le développement des échanges internationaux ?

Choix N°2 : Questions dans le domaine juridique

- 2.1 – La qualité de l'information sur la prestation fournie est-elle une obligation des parties au contrat de droit commun ?
- 2.2 - À quelles responsabilités l'entreprise s'expose-t-elle en cas de défaut de l'un de ses produits ?
- 2.3 - Comment le droit permet-il d'anticiper le risque et de le prévenir dans les contrats entre professionnels ?

A. REMARQUES GENERALES

Le jury constate que, d'une manière générale, cette partie du sujet a été négligée en raison d'un manque de temps et/ou de connaissances, 8% des copies ne présentant même aucun traitement des questions économiques ou juridiques. Dans les autres cas, les réponses apportées sont incomplètes ou superficielles et, pour certaines, hors sujet.

Dans nombre de copies, l'analyse manque de rigueur, tout comme le vocabulaire utilisé. L'ensemble relève parfois d'une « discussion café du commerce » : concepts peu ou mal définis, théories économiques mal maîtrisées et très peu présentes...

Le jury souligne également l'absence et le peu d'efforts d'actualisation des connaissances, notamment juridiques. D'ailleurs seuls 21% de candidats traitent les questions du domaine juridique.

Le jury reste néanmoins conscient du temps limité dont disposent les candidats et n'exige pas, en conséquence, un formalisme comparable à celui que l'on est en droit d'attendre dans une dissertation. Il valorise par ailleurs les candidats qui suivent une démarche claire et logique à partir des questions en posant les définitions des notions contenues dans chaque question avant de développer l'argumentation propre à la question posée.

- **Concernant les questions d'économie :**

- Beaucoup de candidats ne sont pas capables de définir certains concepts de base : marchés concurrentiels, information imparfaite...
- Le raisonnement économique est parfois limité et l'argumentation insuffisamment développée.
- Beaucoup de copies donnent des définitions très approximatives sans référence théorique (les auteurs ne sont que rarement mentionnés : Akerlof,...).
- Trop souvent les questions n'ont pas été comprises. Le manque de connaissances incite les candidats au hors sujet.
- Enfin, le manque de structure ne permet pas une analyse contradictoire en deux axes.

- **Concernant les questions de droit :**

- Les connaissances en droit sont inégales suivant les candidats et surtout non actualisées (ainsi pour la première question relative aux contrats, l'Ordonnance de 2016 n'est que rarement évoquée et les articles trop peu cités voire utilisés).
- Les réponses sont imprécises et les connaissances de base ne sont pas maîtrisées. Le vocabulaire juridique est approximatif et, pour certaines copies, inapproprié ou inconnu (conditions de validité des contrats, responsabilité civile contractuelle et extracontractuelle, conditions de mise en œuvre de la responsabilité).
- La qualification juridique est trop superficielle et l'analyse juridique est souvent confuse.
- Enfin, le manque de structure nuit à la qualité du raisonnement juridique.

B. CONSEILS AUX CANDIDATS

La gestion du temps étant un axe de la réussite à cette épreuve, les candidats doivent veiller à répartir de façon judicieuse leur temps entre les deux parties afin de pouvoir consacrer un temps suffisant au traitement des questions d'économie ou de droit qui représente 40% de la note finale.

Le choix des questions entre l'économie et le droit doit être une décision réfléchie.

Les réponses aux questions doivent être structurées, argumentées et rédigées. Le jury attend une introduction avec une problématique et un développement exhaustif structuré. Il rappelle aussi qu'il est indispensable de définir les concepts et de contextualiser.

Les candidats doivent utiliser un vocabulaire économique et juridique approprié et précis, analyser les termes des questions posées pour cerner le sujet, ses enjeux et ainsi sélectionner les notions à mobiliser.

Il convient de ne pas faire référence à des concepts autres (mercatique et management) que ceux de la discipline choisie : économie ou droit.

La présentation et l'argumentation doivent être soignées. L'orthographe et la syntaxe doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Si en termes de contenus, les programmes de BTS constituent la référence, le niveau minimum requis est bien celui du master 1. En conséquence, il est essentiel de s'appuyer sur les ouvrages universitaires de référence ainsi que sur d'autres sources, fiables et actualisées. Les concepts et définitions doivent être parfaitement connus et les mécanismes doivent être maîtrisés. Des auteurs doivent être cités quand cela est nécessaire pour appuyer une démonstration, les exemples concrets n'ayant pas de valeur démonstrative.

II.1.3.3 Conclusion

Les candidats doivent non seulement avoir des bases théoriques solides, mais aussi développer leurs compétences en termes de méthodologie (synthèse, structuration des idées, problématisation et expression écrite) pour réussir cette épreuve.

Le niveau de langue est très souvent insuffisant. Les fautes d'orthographe et de syntaxe sont incompatibles avec les exigences du métier.

Privilégier la synthèse par rapport aux questions est une stratégie dangereuse qui ne permet pas de mettre en valeur les connaissances économiques et juridiques, pourtant indispensables aux compétences attendues d'un enseignant d'Économie Gestion qui enseignera très probablement l'économie et le droit au cours de sa carrière.

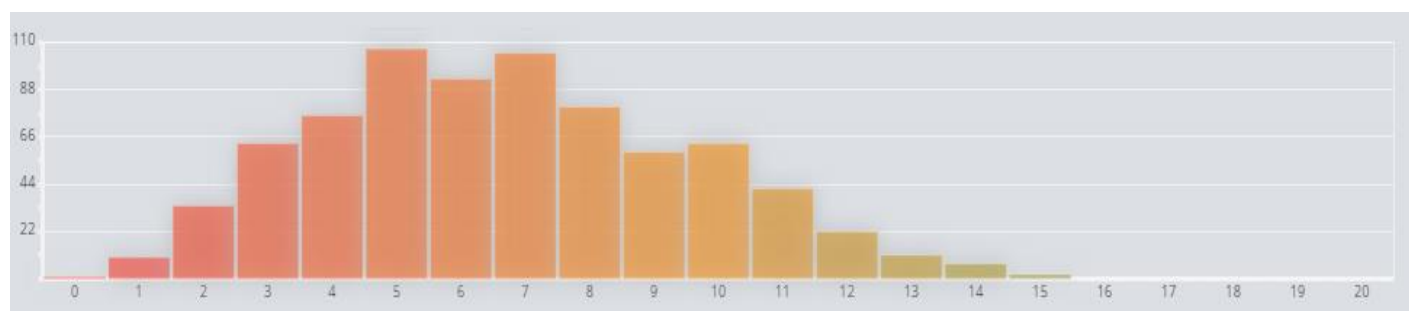
L'actualisation des connaissances dans les disciplines économiques et juridiques apparaît donc comme une condition de réussite incontournable de cette épreuve exigeante.

II.2. Composition de sciences de gestion, option « marketing »

II.2.1 Éléments statistiques

Sciences de gestion	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Moyenne (/20) (Capet)	7,03	6,95	6,90	6,84	6,33	7,11
Moyenne (/20) (Cafep)			7,04	7,28	7,17	7,10
Moyenne admissibles (/20)						
Capet			9,87	10,31	10,75	9,42
Cafep			11	12,48	11,15	10,71
Nombre de copies (Capet)	615	646	625	665	695	649
Nombre de copies (Cafep)			146	152	148	126
Note la plus haute (/20)	17	17,5	17	16	16,33	15,50
Note la plus basse (/20)	0	0,5	1	0,17	0,17	0,17

RÉPARTITION DES NOTES



	N<5	5<=N<8	8=N<10	10<=N<12	>=12	TOTAL
Nombre de notes	184	305	139	105	42	775
Pourcentages 2019	23,74 %	39,35 %	17,94 %	13,55 %	5,42 %	100 %
Rappel 2018	27,8 %	42,7 %	14,1 %	7,6 %	7,8 %	100 %
Rappel 2017	14 %	47 %	17 %	13 %	9 %	100 %

RÉPARTITION DES NOTES

COMPOSITION DE SCIENCES DE GESTION	MOYENNE	NOMBRE DE NOTES	NOTE LA PLUS HAUTE	NOTE LA PLUS BASSE
	7,10 / 20	775	15,50 / 20	0,17 / 20
Dossier 1 (/35)	15,02 / 35		35	1
Dossier 2 (/30)	12,81 / 30		30	0
Dossier 3 (/30)	9,16 / 30		28	0
Dossier 4 (/20)	5,09 / 20		19	0

II.2.2. Rappel de la définition et du programme de l'épreuve

II.2.2.1. Définition de l'épreuve (durée : cinq heures ; coefficient 1)

Composition de sciences de gestion :

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

II. 2.2.2. Programme de l'épreuve

Sciences de gestion (extraits)¹

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options....

3. Option marketing

Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » de la spécialité « mercatique » traités au niveau M1.

¹ http://media.devenirenseignant.gouv.fr/file/capet_externe/01/3/p2018_capet_ext_eco_gest_770013.pdf

Les compétences et savoirs associés des domaines professionnels présentés dans les référentiels des BTS « Management des unités commerciales » qui devient « Management commercial opérationnel » à la session 2020, «Négociation et digitalisation de la relation client», « Commerce international » et traités au niveau M1.

II.2.3. Présentation du sujet

L'étude de cas portait cette année sur l'entreprise Solisystème située dans le département de la Vienne (86). Créée en 1998 par M. Castel, Solisystème a été pionnière sur le marché des pergolas bioclimatiques. Sa capacité d'innovation est importante. À ce titre, l'entreprise propose régulièrement des solutions nouvelles. La société a notamment étoffé sa gamme de produits avec la pergola « Arlequin » dans laquelle l'utilisateur a la possibilité de moduler des espaces d'ombre ou de lumière selon son envie. Sur le plan de la distribution, Solisystème dispose d'un réseau de spécialistes de la protection solaire qui intègre les distributeurs mais aussi les poseurs, artisans et architectes.

À l'aube de sa retraite et dans le cadre d'une succession familiale, M. Castel souhaite transmettre la direction de son entreprise. Sur la base de cette future reprise et face à une concurrence de plus en plus rude, l'objectif est de relancer l'expansion de Solisystème en France et à l'étranger et de renforcer les partenariats avec le réseau de distributeurs.

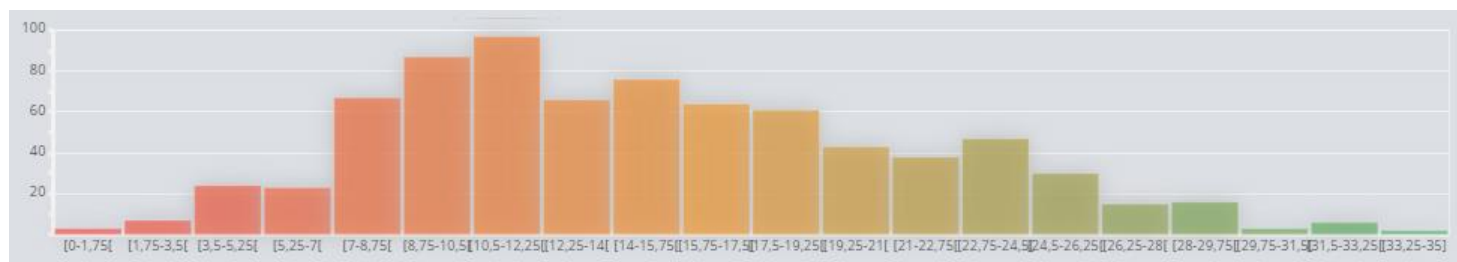
Dans ce contexte professionnel, 4 dossiers étaient proposés :

1. l'analyse de l'environnement de l'entreprise Solisystème ;
2. le développement des ventes de la pergola Arlequin ;
3. l'accompagnement du développement de l'activité commerciale d'un concessionnaire ;
4. le développement sur les marchés de la zone Asie.

ÉLÉMENTS DE CORRIGÉ

DOSSIER 1 : Apprécier le potentiel de l'unité commerciale

Éléments statistiques portant sur le dossier 1



Éléments de corrigé du dossier 1

1.1. Établir une analyse structurée du marché français de la pergola.

Il était attendu :

- une identification des informations contenues dans les annexes, essentielles à l'analyse du marché allant éventuellement jusqu'à souligner les éléments manquants ;
- une utilisation du vocabulaire spécifique à la discipline, sans se limiter à celui cité dans les annexes ;

- la réalisation de calculs simples (taux d'évolution, parts de marché) sur lesquels fonder l'analyse ;
- la structuration de l'analyse du marché en choisissant la méthode à condition qu'elle soit pertinente (PESTEL, offre/demande/environnement, macro/micro environnement ...) ;
- la mise en perspective des informations (utilisation d'adjectifs qualificatifs, comparaisons).

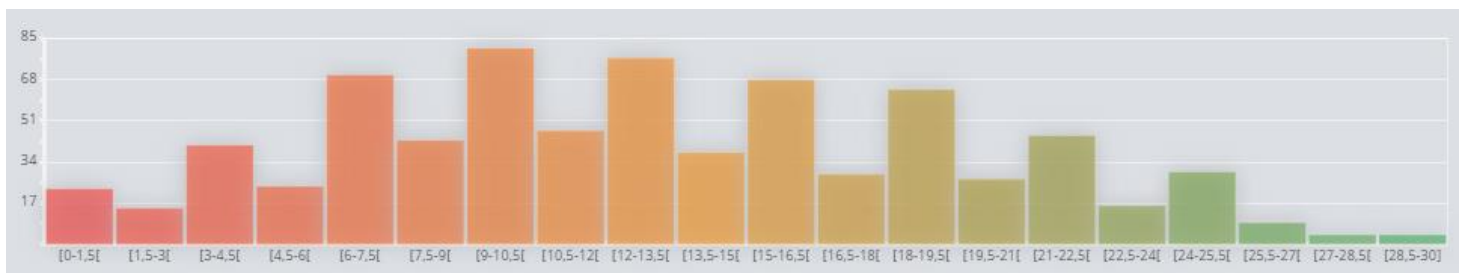
1.2 Apprécier la capacité de l'entreprise Solisystème à faire face à l'intensité concurrentielle sur son marché.

Il était attendu :

- une identification des informations essentielles ;
- une réponse structurée de type les forces de Porter, ou ressources de E. Penrose, diagnostic atouts/faiblesses ... ;
- une identification des enjeux à venir pour l'entreprise dans ce contexte concurrentiel.

DOSSIER 2 : Développer les ventes de la pergola Arlequin

Éléments statistiques portant sur le dossier 2



Éléments de corrigé du dossier 2

2.1. Proposer un ensemble d'actions de stimulation commerciale à destination des revendeurs pour les intéresser au développement de la pergola Arlequin. Justifier vos propositions.

Solisystème doit adopter une stratégie de réseau réfléchie pour fidéliser ses revendeurs et une stratégie de segmentation pour s'adapter à ses revendeurs en fonction de leur particularité (image de marque, nombre de commerciaux, potentiel de développement...).

D'une manière générale, il fallait préciser les objectifs de la stimulation et les actions à mettre en œuvre auprès des revendeurs.

2.2. À partir d'une démarche structurée, concevoir un argumentaire de vente pour que les revendeurs promeuvent la pergola Arlequin auprès de leurs clients.

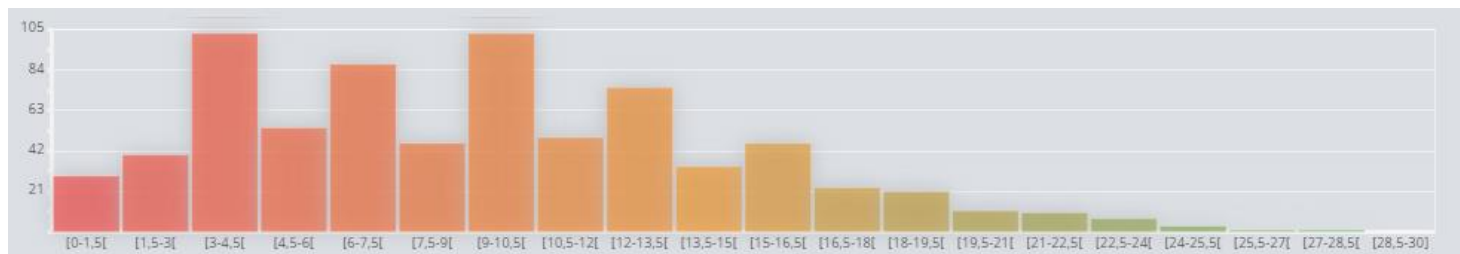
L'objectif est de créer un argumentaire de vente. Les bonnes copies sont celles qui ont mis en exergue une méthodologie CAP (Caractéristiques, Avantages, Preuves) croisée avec les caractéristiques motivationnelles des différents profils de clients (SONCASE).

2.3. Formuler et justifier des adaptations de la politique de communication pour augmenter la notoriété de la gamme Arlequin auprès des clients finals.

L'objectif était de distinguer dans les réponses les actions médias et les actions hors médias en les justifiant. Une simple liste n'était pas suffisante. L'objectif pour l'entreprise est d'améliorer la visibilité de la gamme Arlequin du fait de l'intensité de la concurrence.

DOSSIER 3 : Accompagner le développement de l'activité commerciale d'un concessionnaire

Éléments statistiques portant sur le dossier 3



Éléments de corrigé du dossier 3

3.1. Analyser les performances des différentes familles de produits commercialisées par Accords Habitat

Au vu des données fournies, des indicateurs devaient être calculés (tableau de bord) :

- taux de réalisation du CA 2018 ;
- contribution au CA réalisé ;
- taux de réalisation Marge 2018 ;
- taux de marque réalisé et taux de marque objectif ;

Analyse par période de l'efficacité commerciale de la vente de pergolas :

- taux de réalisation du CA objectif en pourcentage du CA annuel ;
- taux de réalisation du CA en pourcentage du CA annuel ;
- taux de réalisation du CA par période ;
- taux de contribution du CA en pourcentage du total global, par période ;

Une fois calculés, les indicateurs devaient permettre :

- d'interpréter l'efficacité commerciale des produits du concessionnaire ;
- d'affiner l'analyse sur la vente de pergolas ;
- de construire un raisonnement structuré (démarche en entonnoir) ;
- de mettre en évidence une situation commerciale de façon nuancée ;
- de conclure.

3.2. Évaluer l'efficacité commerciale des deux commerciaux

L'efficacité des moyens humains s'effectue de façon comparative en s'appuyant sur les différentes étapes du processus de vente :

- indicateurs liés au processus de
vente : ratio de prospection, taux de conversion, taux de transformation ;

- indicateurs liés à la vente : panier moyen, taux de pénétration, ratio de productivité ;
- comparatif des deux candidats.

3.3. Proposer des actions à entreprendre pour améliorer les performances de chacun d'eux :

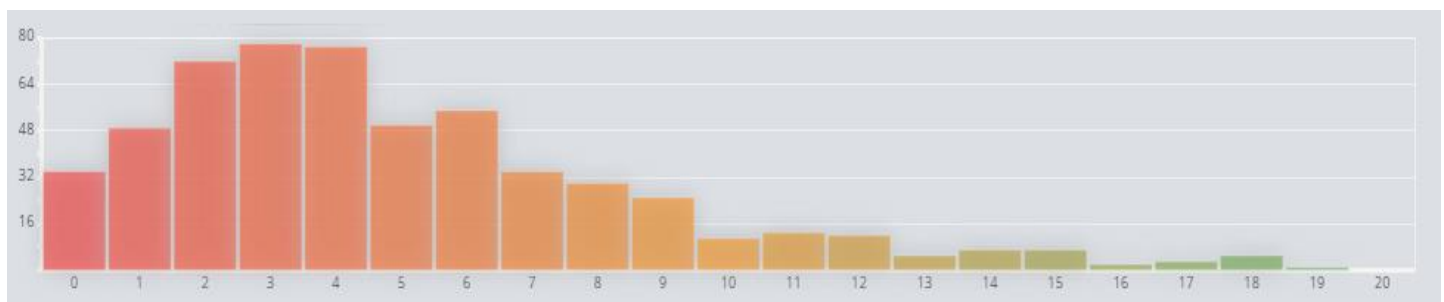
Afin d'améliorer les performances de l'équipe de vente, le commentaire prenait appui sur le contexte proposé ainsi que sur les indicateurs du processus de vente (question 3.2).

3.4. Calculer l'équipe nécessaire pour couvrir l'activité prévisionnelle du marché des particuliers d'Accords Habitat. Conclure.

- Calculer le besoin d'heures ouvrées.
- Calculer le nombre d'heures de travail réservées aux visites clients.
- Déterminer le nombre de commerciaux à prévoir.
- Conclure : nombre de personnes à recruter.

DOSSIER 4 : Se développer sur les marchés de la zone Asie

Éléments statistiques portant sur le dossier 4



Éléments de corrigé du dossier 4

4.1. Chiffrer la proposition commerciale à faire à ce prospect sur la base du compte-rendu de contact établi lors du salon R+T de Stuttgart.

Le traitement de la consigne devait aboutir à :

- calculer le nombre d'unités payantes conformément à l'énoncé ;
- convertir les différentes devises utilisées dans les tarifs pour exprimer une offre en USD ;
- établir l'offre conformément à l'énoncé, à ce titre la connaissance de l'incoterm DAP devait être mobilisée.

4.2. Recommander des solutions pour diminuer et/ou couvrir les risques présentés par cette offre

La question portait sur cette offre spécifique et non sur une démarche générale de prospection export.

Il était attendu :

- l'identification des différents risques présentés par cette offre ;
- des propositions de solutions :
 - les plus simples (avance, assurance ...) ;

- aux plus techniques liées au domaine du commerce international (incoterms, LCSB, couverture à terme, etc.).

De fait et à l'aune des attendus de l'épreuve ainsi que de cette partie, les bonnes copies sont celles qui ont mobilisé les connaissances et les outils des enseignements relatifs au commerce international.

4.3. Conseiller la direction de Solisystème sur la pertinence de participer au salon R+T ASIA de Shanghai (Chine) en complément de celui de Stuttgart

La réponse pouvait être structurée de façon à présenter les opportunités et les risques présentés par la participation à ce salon ou une analyse sur la zone de clientèle, la qualité des visiteurs, leur satisfaction ...

4.4. Apprécier l'intérêt de souscrire à une assurance pour la prospection sur la zone Asie.

La réponse pouvait s'appuyer sur les données chiffrées présentées, sans calculs supplémentaires et relever l'intérêt à court terme en matière de trésorerie et à moyen terme sur la couverture de risque.

II.2.4. Commentaires du jury

II.2.4.1. Sur le fond

Premier dossier :

Le jury ne peut qu'attirer l'attention des candidats sur une première partie dont l'objectif est de porter une analyse sur le contexte professionnel de l'entreprise, support de l'épreuve, mais qui doit nécessairement être mesurée en termes de temps de traitement. À ce titre, le jury constate que certains candidats ont consacré un temps trop important à ce dossier au risque de ne pas terminer le travail proposé.

En outre, l'analyse structurée du marché français nécessitait de mobiliser des concepts précis (offre, demande) avec une présentation rigoureuse, détaillée et chiffrée. Les membres du jury ont relevé que les principes fondamentaux de gestion ne sont pas toujours acquis. De plus, il regrette que de nombreuses copies présentaient un manque de structure avec une faible fréquence dans l'usage des outils d'analyse et notamment des éléments quantitatifs qui se limitaient souvent aux taux d'évolution.

Enfin, la structure est parfois trop sommaire et se cantonne à une présentation des éléments sous forme de liste (effet catalogue) sans recherche d'analyse. Ces éléments aboutissent à une production qui reste superficielle.

Pour ce qui concerne la question relative à l'intensité concurrentielle, les candidats se sont souvent cantonnés à une analyse du concept au regard des 5 forces de Porter sans toutefois mettre en évidence le lien avec la capacité de l'entreprise à y faire face. De fait, peu de candidats ont une démarche aboutie. En outre, le concept n'est que peu explicité voire mal compris aboutissant à des non-sens. Pour rappel, cette notion fait partie du socle fondamental de connaissances d'un professeur dispensant des enseignements en mercatique.

Deuxième dossier :

Le deuxième dossier qui mobilisait des aspects plus techniques a été globalement mieux maîtrisé par les candidats. Propositions d'actions de stimulation commerciale à destination des revendeurs, conception d'un argumentaire de vente et présentation d'adaptations du plan de communication de l'entreprise Solisystème ont permis de mettre en avant les connaissances fondamentales des candidats (SONCASE, CAP).

Néanmoins, le jury a constaté dans de nombreuses copies que la technique d'argumentaire n'était pas totalement

maîtrisée. Les réponses manquent en outre de justification. Aux réponses très souvent stéréotypées, les membres de jury auraient apprécié des réponses innovantes.

De fait, ce dossier qui prenait appui sur les concepts fondamentaux relatifs aux techniques de vente et à la communication que doivent maîtriser tout futur enseignant en marketing a été particulièrement discriminant.

Troisième dossier :

Le troisième dossier portait sur l'efficacité de l'équipe commerciale du concessionnaire Accord Habitat ainsi que sur son accompagnement à développer son activité sur de nouvelles zones géographiques (les départements de la Charente (16) et des Deux-Sèvres (79)).

Le Jury a constaté que les calculs proposés par les candidats n'étaient que peu pertinents voire éludés. De fait, les indicateurs présentés, appuis de l'analyse, ne permettaient pas de construire une analyse approfondie sur l'efficacité de l'équipe commerciale en place puis de l'adaptation utile pour assurer un développement sur des zones géographiques nouvelles. Le jury attire l'attention des candidats sur le fait que les préconisations bien que prenant appui sur des données chiffrées fictives doivent malgré tout rester réalistes. Il est étonnant de constater que dans certaines copies les préconisations étaient fantaisistes et parfois dénuées de bon sens.

Les bonnes copies en revanche présentaient des tableaux de bord complétés de familles d'indicateurs pertinents (taux de contribution / taux de réalisation / taux d'évolution, taux de marque / taux de marge...). Outils de prise de décision, ces derniers servaient l'analyse de manière judicieuse en proposant des préconisations appropriées à la situation.

Quatrième dossier :

Le jury rappelle que l'épreuve écrite de Sciences de gestion est une épreuve qui nécessite de la part des candidats organisation et rigueur dans le traitement des différentes parties. À ce titre, les membres des commissions de correction ont constaté que ce quatrième et dernier dossier avait été souvent mal traité soit par manque de temps, soit par méconnaissance des techniques de base relatives au commerce international, soit les deux. De fait, cette partie qui nécessitait bon sens et compréhension des risques potentiels qui pouvaient naître des transactions avec des partenaires à l'international n'a été que peu abordé. Ce dernier dossier aurait mérité de trouver une réponse plus structurée et un cadre opérationnel plus pertinent.

Les candidats qui ont présenté des travaux de qualité ont établi une proposition commerciale à l'export juste étayée par des connaissances fines des incoterms, du respect des règles d'équivalence pour évaluer l'unité payante et des préconisations judicieuses concernant la mobilisation de l'offre d'assurance-prospection de Bpi France.

De façon générale, il est regrettable que :

- les questions ne soient pas toujours bien lues (réponses partielles ou hors sujet) ;
- les candidats se limitent à reprendre les éléments figurant dans les annexes sans les analyser ;
- les réponses données ne soient pas davantage structurées, justifiées et argumentées ;
- certaines parties aient été traitées partiellement, voire pas du tout ;
- beaucoup de candidats ne maîtrisent pas suffisamment les méthodes et les outils leur permettant d'effectuer les analyses nécessaires (diagnostic, argumentaire de vente, outils de gestion, techniques du commerce international...).

En synthèse, de trop nombreux candidats affichent des lacunes importantes aussi bien en termes de méthodologie qu'au

niveau des concepts, pourtant fondamentaux. Cela est particulièrement gênant pour des candidats se présentant à un concours de l'enseignement.

II.2.4.2. Sur la forme

La profession d'enseignant requiert un certain nombre d'aptitudes que le jury a tenu à valoriser :

- la clarté de la présentation de la copie ;
- la logique de la démonstration et des explications ;
- la maîtrise de la langue française, de l'orthographe et de la syntaxe.

Ces qualités peuvent être observées dans certaines copies bien présentées :

- des présentations sous forme de tableaux sont utilisées opportunément afin de rendre la structure plus apparente ;
- les réponses sont rédigées et argumentées ;
- les arguments destinés à répondre avec précision à la question posée sont organisés de façon rigoureuse.

Cependant, le jury déplore dans de nombreuses copies :

- l'absence de structuration, de clarté, de précision du propos et de maîtrise de la langue française ;
- le manque de soin de certaines copies dont l'écriture est parfois illisible ;
- des questions parfois traitées dans le désordre, sans numérotation, ou regroupées ;
- une orthographe médiocre voire déplorable pour certaines copies.

II.2.5. Conseils aux candidats

II.2.5.1 Conseils portant sur le fond

Le candidat doit être capable :

- d'analyser et interpréter une situation organisationnelle dans son contexte ;
- de repérer et d'analyser les verbes d'action utilisés dans le questionnement ;
- de maîtriser les concepts, les outils et les démarches requis pour résoudre un problème de gestion en prenant en compte les contraintes internes et externes à l'organisation étudiée ;
- de justifier les choix méthodologiques, apprécier leur impact sur les résultats obtenus, démontrer une prise de recul quant à la mise en œuvre des démarches ;
- de mettre en perspective les problèmes traités et les résultats obtenus dans un cadre temporel, organisationnel et sociétal global.

Le candidat doit par ailleurs :

- maîtriser et mobiliser tous les champs de connaissances théoriques des sciences de gestion, du management des organisations et des systèmes d'information de gestion ;
- prendre du recul et analyser les problématiques dans leur dimension professionnelle ;

- bien cerner les questions posées et la documentation fournie pour éviter le hors sujet ;
- éviter la « récitation » de cours sans réelle adaptation à la question posée ;
- identifier les différents niveaux d'analyse du cas ;
- s'efforcer d'effectuer les calculs demandés de façon pertinente pour illustrer et argumenter (calculs et commentaires) ;
- présenter des réponses structurées et en lien avec la réalité professionnelle ;
- utiliser un vocabulaire technique et adapté ;
- citer et exploiter les auteurs à bon escient (les références ne sont pas toujours citées de manière opportune) ;
- adapter ses réponses au contexte du sujet ;
- éviter l'énumération des éléments donnés dans les annexes mais privilégier une approche analytique.

II.2.5.2 Conseils portant sur la forme

Les candidats doivent s'efforcer de suivre les conseils suivants :

- l'introduction, les transitions et les conclusions ne sont pas exigées. Cependant, elles peuvent servir la structuration du propos, à condition de rester succinctes ;
- la gestion du temps doit être considérée comme essentielle afin de traiter la totalité des questions du sujet ;
- la présentation de la copie doit être soignée (aérer la copie, numéroter les pages et les questions clairement) ;
- l'écriture doit rester lisible, y compris en fin de devoir ;
- la paraphrase doit être proscrite, même si quelques citations présentées entre des guillemets peuvent être opportunes ;
- l'orthographe et la syntaxe doivent être soignées (éviter les abréviations, favoriser un style concis, faire des phrases complètes, utiliser un registre de langue relativement soutenu...) ;
- les réponses doivent être structurées, et ce, de manière apparente, en mettant en évidence les éléments essentiels du raisonnement (soulignement des mots clés, présentation sous forme de tableau, titres et sous-titres...) ;
- l'usage des tableaux, souvent utile à la structuration du propos, ne doit pas occulter la nécessité de justifier ses affirmations et d'argumenter ses réponses.

II.2.5.3. Conseils généraux

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit :

- analyser et s'appropriier les programmes des classes de première et terminale STMG ainsi que les référentiels des BTS du secteur commercial (MCO à partir de la session 2020, NDRC mais aussi CI) ;
- lire attentivement le contexte, les mises en situation et les annexes pour appréhender et s'imprégner de l'environnement stratégique et mercatique du sujet afin de mieux répondre au questionnement ;
- après une première lecture, avoir une vision globale des travaux à réaliser afin d'apprécier le temps à y

consacrer ;

- apprendre à gérer son temps afin de traiter de façon efficace tous les travaux demandés ;
- pour chaque dossier, bien repérer les annexes nécessaires à une étude approfondie. Il convient d'exploiter la documentation jointe en sélectionnant les informations pertinentes ;
- rechercher les mots-clés, les comprendre avant de répondre aux questions ;
- adapter les apports théoriques au contexte de l'entreprise ;
- approfondir, justifier, argumenter les réponses ;
- contrôler la fiabilité et la vraisemblance des résultats ;
- faire preuve de qualités rédactionnelles, de rigueur et soigner l'expression écrite, la syntaxe, la grammaire et la graphie, pré requis nécessaires au métier d'enseignant.

II. 2.6. Conclusion

La réussite à cette épreuve nécessite des connaissances solides dans le domaine de l'économie, du droit, du management des organisations et du marketing. Il convient à ce titre de discerner les champs disciplinaires liés à la démarche marketing et ceux liés à la démarche du management stratégique. La dimension didactique et pédagogique doit être aussi présente à toutes les étapes de la démarche de résolution du problème proposé. Cette dimension didactique et pédagogique se traduit par la clarté des explications, la cohérence des argumentations, la progressivité des notions abordées. Une préparation sérieuse passe par l'appropriation des démarches spécifiques à l'enseignement technologique, dont l'étude de cas est une composante importante. Elle suppose des capacités de transposition des situations vécues ou observées en entreprise dans le domaine de la formation initiale ou continue. Un entraînement à cet exercice proposé à divers niveaux peut contribuer aussi à la réussite au concours.

III. ÉPREUVES D'ADMISSION.

Les épreuves d'admission évaluent la capacité du candidat à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une situation d'enseignement en tant que futur professeur et à maîtriser des gestes techniques et professionnels.

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires

Le principe de l'évaluation des candidats sur leur capacité à transmettre et faire partager les valeurs et principes de la République ainsi que l'ensemble des dispositions de la Charte de laïcité a été renforcé depuis la session 2015 : par des éléments de contexte des situations professionnelles fournies aux candidats dans le cadre de l'épreuve de mise en situation professionnelle ainsi que par les questions posées lors de l'entretien dans le cadre de l'épreuve sur dossier. Il s'agit ainsi de mesurer la perception par les candidats des enjeux des pratiques de laïcité et de citoyenneté dans le cadre de leur futur métier.

III.1. L'épreuve de mise en situation professionnelle

III.1.1 Rappel de la définition de l'épreuve et de son déroulement

L'épreuve (coefficient 2) consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, **sur l'économie, le droit ou le management des organisations**. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que les éléments de contexte relatifs aux élèves.

Le candidat prépare sa séquence pédagogique en loge durant 3 heures.

Sa prestation orale devant le jury se déroule en deux temps :

- 30 minutes maximum d'exposé ininterrompu de sa séquence pédagogique,
- 30 minutes d'entretien avec le jury pendant lequel le candidat est interrogé sur sa démarche, ses choix pédagogiques et sur certains points de sa présentation.

Le candidat est évalué sur sa **professionnalité**, c'est-à-dire sur sa capacité à appréhender des situations professionnelles, à établir une transposition didactique et pédagogique adaptée au public et au niveau de classe, à prendre du recul, à proposer une évaluation, à travailler en équipe (collaboration avec les membres de l'équipe éducative), à prendre en compte les contraintes de fonctionnement de l'établissement et sur sa capacité à transmettre les valeurs de la République.

En fonction du choix effectué par la candidate ou le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique attendue, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome, à l'exclusion de toute fonction de communication.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau de communication, par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin, aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

III.1.2 Éléments statistiques portant sur l'épreuve

Épreuve de mise en situation professionnelle	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192	154	185
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30	22	20
Nombre de candidats présents (Capet)	184	156	160	140	171
Nombre de candidats présents (Cafep)		20	25	21	18
Note la plus haute (/20)	20	20	20	20	20
Note la plus basse (/20)	1	1	2	2	1
Moyenne (/20) (Capet)	10,5	10,54	10,83	10,63	10,81
Moyenne (/20) (Cafep)		12,30	12,32	12,71	12,03
Moyenne des admis (/20) (Capet)		13,88	14,64	13,8	14,03
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		15,13	16	17,3	1

REPARTITION DES NOTES

POUR LES DEUX CONCOURS

MOYENNE	Note la plus		N<5	5=<N<8	8=<N<10	10=<N<12	12=<N
	basse	haute					
11,40	1	20	11	37	21	19	101
			6,36%	21,16%	11,10%	10,05%	51,33%

PAR CONCOURS

Notes	CAPET	CAFEP
N < 05	5,2 % (9)	5,6 % (1)
05 ≤ N < 08	21,4 % (36)	11,1 % (2)
08 ≤ N < 10	11,6 % (20)	11,1 % (2)
10 ≤ N < 12	10,4 % (18)	16,7 % (3)
N ≥ 12	51,4 % (88)	55,5 % (10)
Total	100 % (171)	100 % (18)

Répartition des sujets pour les deux concours

Candidats interrogés en...	Management des organisations	Economie	Droit
Nombre	71	99	22
%	52%	37%	11%

III.1.3 Observations et conseils des membres du jury concernant l'épreuve

III.1.3.1 La préparation de l'épreuve par les candidats

Globalement, les membres du jury ont pu observer qu'en général les candidats s'étaient préparés à l'épreuve du concours avec sérieux.

Concernant la préparation en loge proprement dite, les candidats ont exploité leur temps de manière efficiente en complétant des outils et des supports de communication qu'ils avaient, au préalable, élaborés afin de structurer la présentation de leur démarche pédagogique. Certains candidats cependant s'enferment dans le recours à de tels instruments préformatés, sans que n'y apparaisse une réelle plus-value dans leur présentation. L'utilisation d'un tel cadre ne doit pas dispenser les candidats de la nécessaire justification de leurs choix didactiques et pédagogiques.

III.1.3.2 Le déroulement de l'épreuve

a) L'exposé

Sur la forme

La présentation de son cursus par le candidat, empiète sur le temps d'exposé et n'est pas valorisée en elle-même. Elle n'est ni souhaitable ni même opportune. Si le candidat fait le choix de consacrer du temps à son parcours antérieur, celui-ci doit être raisonnablement cantonné à une ou deux minutes. L'exposé d'une expérience professionnelle dans les métiers de l'éducation n'est utile que s'il amène le candidat à illustrer de manière pertinente sa présentation, et ne saurait dans tous les cas être, à lui seul, une justification à la démarche choisie.

Par ailleurs, il est important de noter que le candidat doit focaliser davantage sa présentation sur la démarche suivie dans la construction du cours ainsi que sur son cheminement réflexif plutôt que sur le cours lui-même. Le candidat doit exposer le cheminement intellectuel qui l'a conduit à opérer certains choix didactiques et pédagogiques.

L'exigence de structuration de l'exposé oral est la plus souvent respectée. Cependant, cette structuration peut sembler superficielle lorsqu'elle est prédéterminée par une trame standard. Lorsque ces « plans types » sont combinés à l'utilisation trop systématique d'un manuel, cela ne fait pas illusion : la justification de la démarche devient artificielle voire impossible pour le candidat qui ne s'est pas réellement approprié les principes de cet exercice essentiel pour un enseignant.

Les exposés doivent répondre à l'ensemble des attentes de l'épreuve : définition des objectifs pédagogiques, place de la séquence dans la progression pédagogique, déroulement envisagé de la séquence, supports et outils utilisés (notamment numériques), propositions affinées en matière d'évaluation, transversalités possibles avec les autres enseignements...

Certains candidats présentent des insuffisances syntaxiques à l'oral ou ne s'astreignent pas suffisamment à la mise en œuvre essentielle d'un langage soutenu. La posture de l'enseignant et la transmission des connaissances exigent en effet un langage adapté.

Les documents doivent être présentés au jury et non gardés et lus par le candidat dans le souci d'une communication efficace avec le jury.

Sur le fond

Les intentions pédagogiques font en général l'objet d'une volonté affichée de justification. Pourtant, dans de nombreux cas, celles-ci ne sont pas suffisamment approfondies sur le fond et ne reposent pas toujours sur une analyse précise et exhaustive du contexte proposé par le sujet, ou les éléments du contexte ne sont pas suffisamment intégrés ou pris en compte dans la démarche proposée par le candidat.

Une utilisation plus pertinente des contextes consisterait à les intégrer dans la présentation de la séquence pédagogique elle-même. Ils pourraient ainsi servir à justifier tels ou tels choix retenus. De plus dans la mesure où les contextes proposés dans les sujets ont une dimension nécessairement spéculative (comme tout contexte en prise directe avec la réalité), il pourrait être intéressant pour les candidats de poser plusieurs hypothèses préalables à la recherche de solutions. L'attitude inverse peut amener à s'enfermer dans des certitudes maladroites.

Le sens de la démarche n'apparaît donc pas toujours. Une suite de documents et de questions ne remplace pas une démarche pédagogique et didactique construite. Assez souvent les candidats choisissent de débiter leur exposé par le rappel du contexte donné, sans que cela soit réellement nécessaire : les membres du jury connaissent bien évidemment ces contextes, et il est inutile de leur rappeler.

Certains concepts pédagogiques sont annoncés plus que réellement maîtrisés. On peut citer par exemple la démarche OAC (observation, analyse, conceptualisation) ou encore les différentes formes d'évaluation. Un manque de recul quant à leur emploi est régulièrement observé. Le jury attend du candidat une réflexion personnelle étayée par des concepts pédagogiques maîtrisés.

Les transversalités sont évoquées de manière très artificielle. La plupart du temps, les candidats se contentent de remarquer les liens existants entre les différents référentiels, sans que cela ne débouche sur la moindre réflexion. Les transversalités sont trop peu mises en relation avec le contexte et avec les matières enseignées par le professeur.

Si les savoirs scientifiques sont pour certains candidats convenablement maîtrisés, il est à regretter que pour d'autres, les connaissances théoriques de base soient insuffisantes. La maîtrise des notions est fondamentale tant sur le plan disciplinaire que pédagogique. Il s'agit d'un préalable indispensable à la transmission des connaissances. Des lacunes ont également été constatées sur le fonctionnement du système éducatif (méconnaissance des référentiels, des épreuves certificatives, du cadre réglementaire et des fonctions respectives des acteurs dans un établissement scolaire...).

L'évaluation est systématiquement envisagée par les candidats dans la préparation des séquences mais cependant les propositions dans ce domaine ne sont pas suffisamment précisées et reliées à la didactique déployée par ailleurs. De plus, les remédiations éventuelles ne sont pas automatiquement proposées.

L'ordinateur peut être utilisé pour présenter la séquence pédagogique s'il est mis au service de la communication. Son utilisation ne doit en aucun cas être systématisée. Les solutions numériques mobilisées doivent rester simples afin de prévenir les dysfonctionnements éventuels mais elles doivent surtout être mises en œuvre dans un objectif réfléchi d'amélioration des apprentissages. Une présentation sur papier, rigoureuse, adaptée et construite, peut constituer un très bon outil de communication.

Il semble que certains supports attractifs pour les élèves/étudiants soient connus par les candidats et pourtant peu mobilisés dans les préparations de séquence. Le jury les invite à ne pas renoncer à la mobilisation d'un support numérique qui serait inaccessible lors de l'épreuve orale : ce document/support peut, en effet, être correctement présenté au travers d'une description précise et d'une ébauche visuelle.

L'utilisation de manuels pallie souvent l'impossibilité de se connecter à l'Internet pendant le temps de préparation, ce qui est compréhensible. Cependant, s'il est possible de sélectionner un ou deux documents dans un ouvrage, il est indispensable de bâtir un questionnement et une trame de séquence personnels, et il est indispensable de toujours être capable de justifier les choix retenus. D'autre part, le manuel ne saurait être le seul support pédagogique envisagé. Le candidat doit davantage démontrer que sa démarche est issue d'une réflexion personnelle.

Si un découpage précis du temps consacré à chaque activité est le plus souvent proposé dans la présentation des séquences, la difficulté à rester réaliste par rapport au contexte, ainsi que la minimisation de certaines difficultés, témoignent encore d'un manque de recul important de la part de nombreux candidats. Le candidat doit davantage argumenter les solutions proposées.

Les fautes de syntaxe, d'orthographe ou de grammaire sont à proscrire dans les documents de présentation de la séquence, quelle que soit leur forme.

Enfin, le jury constate que globalement les candidats gèrent bien la totalité du temps imparti pour la présentation (30 minutes).

b) L'entretien

Certains entretiens sont très constructifs et d'un excellent niveau de réflexion pédagogique.

On note que les qualités d'écoute manifestées par certains candidats sont déterminantes dans la richesse de cet entretien.

Cependant, plusieurs écueils sont à éviter :

- Les candidats doivent profiter des opportunités offertes par le questionnement du jury pour justifier et défendre les solutions préconisées ou d'accepter de prendre du recul en reconsidérant les choix retenus. Un équilibre doit être trouvé entre une nécessaire adaptabilité et la défense des choix retenus. Le questionnement du jury a pour finalité de permettre aux candidats de justifier ses choix et éventuellement de les ajuster.

- Si la bienveillance est nécessaire auprès des élèves/étudiants, il ne faudrait pas oublier que les professeurs doivent incarner une certaine autorité. L'idéalisation de la relation avec les élèves doit être évitée.

c) La conclusion

- Le jury a noté une bonne préparation à l'épreuve de la plupart des candidats. Il a apprécié des exposés clairs, structurés et convaincants avec la volonté de respecter les éléments de contexte donnés dans le sujet. Les meilleurs candidats ont su identifier les enjeux pédagogiques et argumentés de façon pertinente et réfléchi sur leurs choix pédagogiques. La qualité de l'expression orale et la posture professionnelle ont été également valorisées.

- Les prestations qui ne sont pas satisfaisantes se limitent à une présentation de séquence sans que soient explicités et justifiés les méthodes, les intentions et les choix pédagogiques. Les ressources présentées sont parfois insuffisamment exploitées.

- La promotion des valeurs de la République suppose une réflexion personnelle préalable nourrie, afin que le professeur puisse intégrer plus naturellement ces valeurs dans sa pratique pédagogique. Cette réflexion est essentielle et fait partie intégrante des critères de l'évaluation. De la même manière les obligations déontologiques du fonctionnaire doivent être connues et mobilisées à bon escient.

III.1.4 Recommandations aux candidats pour la préparation de l'épreuve

- Les candidats doivent bien connaître les référentiels et les programmes, les savoirs et les compétences associés ainsi que le nombre d'heures affecté à l'enseignement de chaque discipline. Ils doivent aussi connaître les épreuves de certification, ainsi que l'ensemble des règles de fonctionnement du système éducatif. De même, les candidats doivent se tenir informés de l'actualité et veiller à actualiser régulièrement leurs connaissances. Des lectures sur les expérimentations pédagogiques ne peuvent qu'être profitables.
- Les candidats doivent démontrer leur maîtrise des concepts et savoirs liés à la discipline choisie.
- Une excellente maîtrise de la langue française est indispensable : il est fondamental de soigner la syntaxe et d'éviter les expressions familières. Il est à noter que la grille d'évaluation du concours 2020 prendra en compte la maîtrise de la langue française.
- Les candidats doivent rester concentrés sur l'objectif de présentation de leur séquence et éviter de perdre du temps à présenter leur parcours personnel.
- L'observation de classes de niveaux différents et les échanges avec les membres des équipes pédagogiques doivent permettre de mieux appréhender la nécessaire diversité des choix pédagogiques et les différentes modalités d'organisation du travail de la classe.
- Les candidats avec une expérience professionnelle peuvent la mettre à profit dans l'exploitation de leur séquence si cela est pertinent. Une expérience d'enseignement qui ne correspond pas au contexte du sujet, doit impérativement être transposée.
- L'essentiel des éléments du contexte doit faire l'objet d'une analyse fine. La diversité des profils d'élèves doit impérativement être considérée afin de permettre qu'une différenciation des apprentissages sous-tende l'ensemble des propositions didactiques et pédagogiques. De la même façon, le niveau d'apprentissage imposé par le contexte doit être également pris en compte.
- Les transversalités doivent être abordées de manière plus concrète et pertinente en mettant en valeur le travail collaboratif de l'équipe pédagogique. Elles doivent s'accompagner d'une bonne connaissance du référentiel de chaque matière. Les candidats peuvent par exemple proposer des exemples de mises en situation transversales et être capables de les expliciter.
- Les candidats doivent faire preuve de recul lorsqu'ils font le choix de recourir à un ou plusieurs manuels dans leur préparation de séquence. S'ils offrent un accès aisé à certains documents de référence, ils ne doivent en aucun cas se substituer à la réflexion du candidat. D'autre part le manuel ne saurait être le support pédagogique exclusif de la séance.
- Tous les éléments de la séquence proposée doivent s'imbriquer de manière à offrir une cohérence globale, limpide pour les élèves, et donc pour le jury.
- Les candidats doivent s'interroger sur les thématiques didactiques et pédagogiques telles que la place accordée à l'écrit et au numérique, la gestion de l'hétérogénéité des classes, l'évaluation par compétences...
- La deuxième partie de l'épreuve consiste en un entretien. Il faut donc se préparer à partager une réflexion avec le jury, ce qui suppose une analyse critique. Il est donc important de veiller à pratiquer une écoute active, à adopter une posture réflexive ainsi qu'à développer des arguments pertinents et convaincants.
- Les candidats doivent faire preuve de curiosité, de créativité et d'ouverture d'esprit. L'exercice au quotidien du métier d'enseignant implique une certaine agilité.
- Il est plus pertinent pour les candidats de présenter des supports réels et variés à partir d'une base de données documentaires réalisée tout au long de leur préparation.
- Il faut impérativement éviter les présentations trop formatées qui pourraient se transposer à n'importe quel thème, sujet ou matière. A ce titre, il semble donc important de signaler aux candidats que ce risque de formatage pourrait empêcher une posture réflexive le jour de l'épreuve orale.
- On ne peut que recommander au candidat de réfléchir à la forme des synthèses et à leur réalisation par les élèves de façon progressive et de ne pas se limiter qu'à un schéma. Contribuer à l'objectif de maîtrise de la langue par tous les élèves est une compétence professionnelle de l'enseignant. La synthèse réalisée par les élèves participe de cet objectif. La synthèse ne saurait donc se réduire à un schéma ou à une carte heuristique.

- Il est souhaitable d'utiliser les éléments de l'accroche de la séquence pédagogique proposée tout au long de celle-ci afin qu'elle ne paraisse pas artificielle.
- Les outils numériques doivent rester au service de la pédagogie et non utilisés comme des gadgets voire simplement cités (notamment l'utilisation de quizz en ligne comme évaluation formative).

Enfin, et de façon plus générale, il est vivement conseillé au candidat de suivre une préparation sérieuse et de se soumettre à des entraînements.

III.2. L'épreuve sur dossier

III.2.1. Définition et déroulement de l'épreuve sur dossier

Définition de l'épreuve (coefficient 2) :

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat. Le dossier doit être déposé au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission. Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Durée de l'épreuve :

- Durée de préparation : deux heures ;
- Durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ;

Déroulement de l'épreuve.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son futur métier, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société). En effet, l'évaluation de l'aptitude des futurs enseignants à transmettre les valeurs et les principes de la République et à s'approprier la dimension civique de leur enseignement trouve plus particulièrement sa place dans le cadre de l'épreuve sur dossier.

Aucune réponse type n'est attendue aux questions posées. La commission d'interrogation évalue la qualité de la réflexion personnelle du candidat, ainsi que sa compréhension du fonctionnement d'un établissement scolaire et son adhésion aux valeurs de la République et à la charte de laïcité.

III.2.2 Éléments statistiques

Épreuve sur dossier	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de candidats admissibles (Capet)	190	171	192	154	185
Nombre de candidats admissibles (Cafep)		21	30	22	20
Nombre de candidats présents (Capet)	184	154	159	140	172
Nombre de candidats présents (Cafep)		19	25	21	17
Note la plus haute (/20)	20	20	20	20	20
Note la plus basse (/20)	1	1	2	2	1
Moyenne (/20) (Capet)	10,7	11,03	10,62	10,21	10,45
Moyenne (/20) (Cafep)		12	12,2	12,10	10,35
Moyenne des admis (/20) (Capet)		14,39	14,35	13,57	13,74
Moyenne des admis (/20) (Cafep)		14,25	16	15,4	14,88

Notes – session 2019	CAPET	CAFEP
N < 05	17 %	11 %
05 <= N < 08	18 %	6 %
08 <= N < 10	10 %	17 %
10 <= N < 12	6 %	6 %
N >=12	49 %	61 %
Total	100 %	100 %

III.2.3 Observations des membres du jury

Déroulement de l'épreuve

Concernant le déroulement de l'épreuve, la majorité des candidats exploite le temps de 30 minutes qui lui est proposé, la durée moyenne des exposés étant de 20 à 30 minutes (12 minutes étant la durée la plus courte observée).

La plupart des candidats a présenté un exposé oral convenablement structuré.

Les objectifs de l'épreuve

Globalement les objectifs de transposition didactique de l'épreuve sont toujours respectés. Cependant certains candidats confondent encore les attendus des deux épreuves d'admission et présentent des plans de séances et/ou des fiches pédagogiques. Cela réduit le temps dédié à l'approche didactique.

L'importance de la composition du dossier

Le dossier n'est pas évalué en tant que tel mais sert de support à l'élaboration du sujet par le jury. Sa composition, d'environ 10 pages (hors annexes), conditionne la possibilité pour le jury de proposer un sujet accessible pour le candidat et conforme aux attentes de l'épreuve.

La plupart des candidats ont respecté la contrainte de dix pages hors annexes.

Néanmoins, quelques dossiers présentent des annexes peu variées ne permettant pas d'envisager une transposition didactique sur plusieurs parties de programme et/ou référentiels.

La composition des dossiers est un point d'appui important pour proposer une bonne exploitation didactique. Ceux qui ont bien réussi l'épreuve se sont appuyés sur des dossiers riches et des annexes exploitables.

La transposition didactique

Concernant la production de la ressource pédagogique ou du support d'évaluation, si quelques candidats ont fait des propositions remarquables, d'autres ont eu des difficultés à lire, comprendre les extraits de programme et de référentiel mais aussi à respecter le cadre du sujet. Les candidats ne présentent trop souvent qu'une exploitation pédagogique d'un ensemble de documents sans la replacer dans une progression annuelle, ni à l'intérieur d'une séquence plus globale (TD, cours, évaluation...). Le candidat doit absolument préciser ses objectifs pédagogiques sans pour autant reprendre les finalités de l'extrait du référentiel. Il est à noter que peu de prestations présentent des supports d'évaluation.

Certains candidats éprouvent des difficultés à « calibrer » leur séance en fonction de l'extrait du référentiel proposé (soit il cherche à tout utiliser, soit insuffisamment). De fait, ils se mettent en difficulté en voulant traiter la totalité des points de programme ou de référentiel proposés par le sujet.

Le jury a constaté que les besoins et la diversité des élèves sont davantage pris en compte par les candidats. À ce titre, la prise en compte des prérequis dans la démarche didactique est un incontournable qui est souvent occulté par la plupart des candidats.

La maîtrise des connaissances

Pour un certain nombre de candidats, le jury constate une méconnaissance des programmes et/ou des référentiels et des acquis lacunaires sur les savoirs disciplinaires.

Les valeurs de la République sont dans l'ensemble bien intégrées. Néanmoins, les réponses sur la posture de l'enseignant sont trop souvent stéréotypées. La connaissance du système éducatif et du cadre réglementaire de l'institution reste, pour de nombreux candidats, insuffisante en particulier l'identification des acteurs et leur rôle au sein de l'institution.

III.2.4 Conseils du jury aux candidats.

Pour la composition du dossier

Le candidat doit rédiger un dossier de dix pages hors annexes exploitables dans le cadre d'une production pédagogique en proposant des annexes variées (données chiffrées, tableaux, graphiques, articles de presse, visuel...)

Le dossier servant de support à l'épreuve doit permettre au candidat de produire une ressource pédagogique ou un support d'évaluation pertinent pendant son temps de préparation.

Il est aussi conseillé aux candidats de ne pas restreindre leur dossier à une utilisation exclusive sur un thème donné mais d'offrir un choix au jury en abordant plusieurs thématiques.

Durant l'exposé du candidat à partir du dossier (30 mn)

Le candidat doit tirer pleinement parti des 30 minutes allouées à l'exposé et ne pas hésiter à :

- préciser des prérequis
- fixer les objectifs ;
- déterminer la place dans le programme et/ou référentiel ;
- envisager les transversalités ;
- envisager l'évaluation ;
- proposer des ressources complémentaires.

Sur la forme

Le jury conseille aux candidats de se présenter brièvement s'ils le jugent utile.

La présentation de l'exposé doit être structurée et le plan annoncé. Au terme de l'exposé, le candidat peut apporter une conclusion. Elle peut prendre la forme d'une analyse critique constructive.

La production élaborée ne doit pas faire l'objet d'une description mais doit être clairement matérialisée et présentée au jury.

Le candidat doit apporter un soin particulier au document réalisé (propreté et clarté du document, utilisation de couleurs, orthographe...).

Les documents doivent être parfois remaniés pour répondre à un objectif clairement identifié, voire à un sous-objectif

Sur le fond

Pour répondre au sujet posé par le jury, le candidat doit, pendant sa préparation :

- choisir dans son dossier le ou les éléments qu'il souhaite exploiter ;
- justifier ses choix ;
- expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe ;
- identifier si besoin des transversalités et des modalités d'évaluations.

Didactiser, c'est faire le lien entre la situation de l'entreprise d'une part, le contexte et les conditions de l'enseignement proposés par le sujet ainsi que l'extrait de référentiel, d'autre part.

Par conséquent, le candidat :

- doit être particulièrement attentif à l'extrait du référentiel fourni pour didactiser sa situation ;
- peut faire le choix de ne pas traiter tous les savoirs ou compétences proposés (néanmoins, dans cette éventualité, une justification est nécessaire) ;
- doit faire le lien entre le document didactisé et des objectifs en termes d'acquisition de compétences et de contenus ;
- ne doit pas hésiter à évoquer des ressources complémentaires qu'il pourrait mobiliser.

Le jury attire l'attention des candidats sur le soin particulier qui doit être apporté au questionnement. Il doit permettre de montrer le cheminement de la réflexion didactique.

Il est absolument nécessaire que le candidat consacre la majeure partie de cet exposé à la transposition didactique qu'il propose. Cette dernière doit s'appuyer sur le traitement et/ou le retraitement de l'information.

Les outils numériques à disposition des enseignants (tableaux interactifs, classes nomades, tablettes...) doivent être connus et leur utilisation envisagée.

Rappel aux candidats : Seul le dossier proposé au jury par le candidat peut servir de base pour la transposition didactique. Il est conseillé aux candidats de se munir d'une copie du dossier non annotée pour préparer la didactisation. La limite d'une dizaine de pages doit être respectée.

Lors de l'entretien (30 min)

Les membres du jury conseillent aux candidats une meilleure écoute et prise en compte des questions posées. Il est également nécessaire de faire preuve de conviction et de justifier ses choix (argumentation).

Les candidats doivent :

- connaître les programmes des différents enseignements de sciences de gestion en première STMG et de mercatique en terminale STMG, et des référentiels des enseignements professionnels en STS MUC (BTS MCO à partir de la session 2020), NDRC, CI dans lesquels ils sont susceptibles d'intervenir. Le temps imparti pour l'élaboration de la transposition didactique ne permet pas d'acquérir une maîtrise suffisante des référentiels, appuis de l'évaluation ;
- s'attendre à ce que le jury demande de justifier les choix opérés et de proposer des alternatives ;
- anticiper des questions liées à la gestion de la classe (contraintes matérielles, gestion de la salle, du temps, création de groupe...) en lien avec une transposition didactique ;
- maîtriser les notions fondamentales et le vocabulaire de l'option choisie ;
- connaître le fonctionnement de l'institution notamment les partenaires susceptibles d'apporter un soutien au professeur et les différentes instances administratives ;
- être conscients de l'importance du respect des valeurs de la République en tant que fonctionnaire et citoyen ;
- apporter des réponses argumentées sur les choix de supports et sur le questionnement.

Par ailleurs, le jury attire l'attention des candidats sur les points suivants :

- le candidat ne doit pas s'appuyer sur des ressentis pour justifier ses réponses ;
- le candidat doit adopter une communication dynamique ;
- l'observation de séance dans un établissement est conseillée pour prendre la mesure de l'exercice du métier d'enseignant ;
- l'importance de s'entraîner à une présentation orale dans le temps alloué ;
- La nécessité de maîtriser la langue française tant à l'écrit qu'à l'oral.

ANNEXES

Annexe 1 : Définition des épreuves

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

A. — Épreuves d'admissibilité

1° Composition de sciences de gestion.

L'épreuve consiste en l'étude de situations de gestion basées sur des données réelles, en vue de les analyser et de proposer des solutions. Elle mobilise les sciences de gestion dans l'option correspondante ainsi que des références au management des organisations et aux systèmes d'information de gestion.

Le sujet de l'épreuve est spécifique à l'option choisie.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

2° Épreuve de synthèse.

L'épreuve consiste en l'exploitation d'un dossier documentaire relatif à des problématiques relevant du management des organisations et à leurs prolongements économiques et juridiques.

Le sujet de l'épreuve peut être commun à plusieurs options.

Elle comporte deux parties :

- une synthèse à partir de la formulation d'une problématique fournie dans le sujet centrée sur l'exploitation pédagogique d'un thème de management des organisations ;
- une série de questions à portée didactique, soit dans le domaine économique, soit dans le domaine juridique. Le candidat choisit de traiter la série de questions se rapportant à l'un ou à l'autre de ces domaines.

Durée : cinq heures ; coefficient 1.

B. — Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du champ disciplinaire du concours, notamment dans son rapport avec les autres champs disciplinaires.

1° Épreuve de mise en situation professionnelle.

Durée de préparation : trois heures ; durée de l'épreuve : une heure (présentation : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier.

Durée de préparation : deux heures ; durée de l'épreuve : une heure (exposé : trente minutes ; entretien : trente minutes) ; coefficient : 2.

L'épreuve consiste en l'exploitation didactique, dans le champ des sciences de gestion et dans l'option choisie, d'une situation organisationnelle réelle, observée ou vécue par le candidat. Elle prend appui sur un dossier documentaire d'une dizaine de pages maximum (hors annexes), produit par le candidat.

Le sujet proposé par le jury, à partir du dossier, précise le contexte et les conditions de l'enseignement envisagé.

Au cours de l'exposé, le candidat présente ses réponses au sujet et justifie les orientations qu'il privilégie. L'entretien qui lui succède permet au jury d'approfondir les points qu'il juge utile. Il permet en outre d'apprécier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves, à se représenter la diversité des conditions d'exercice de son métier futur, à en connaître de façon réfléchie le contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

Les dossiers doivent être déposés au secrétariat du jury cinq jours francs au moins avant le début des épreuves d'admission.

Annexe 2 : Programme du concours

Session 2019

Options

- Communication, organisation et gestion des ressources humaines.
- Comptabilité et finance.
- Marketing.
- Informatique et systèmes d'information.
- Gestion des activités touristiques.

Concours externe

Le programme des épreuves d'admissibilité et d'admission comporte des éléments communs à toutes les options du concours et des éléments spécifiques à chacune d'entre elles.

Les programmes de référence sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Les textes législatifs et réglementaires de référence sont ceux en vigueur au 31 décembre de l'année précédant celle du concours.

1. Droit

A - Thèmes des programmes de droit des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- les régimes juridiques de l'activité professionnelle ;
- l'adaptation de la relation de travail par la négociation ;
- les relations contractuelles avec la personne publique ;
- le droit de l'immatériel ;
- la gestion du risque par le droit.

2. Économie générale

A - Thèmes des programmes d'économie des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- la dynamique de la croissance économique et le développement ;
- la politique économique dans un cadre européen ;
- la globalisation financière ;
- la régulation de l'économie mondiale.

3. Management des organisations

A - Thèmes des programmes de management des organisations des classes de première et terminale « sciences et technologies du management et de la gestion », traités au niveau M1.

B - Thématiques complémentaires traitées au niveau M1 :

- l'entrepreneuriat et le management ;
- le développement stratégique ;
- la gestion des ressources humaines ;
- la gestion des ressources technologiques et des connaissances.

4. Sciences de gestion

A - Programme commun à toutes les options

Les thèmes du programme de Sciences de gestion en classe de première « sciences et technologies du management et de la gestion » traités au niveau M1.

B – Programmes spécifiques à chacune des options

1. Option communication, organisation et gestion des ressources humaines

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « ressources humaines et communication », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « assistant de manager », traités au niveau M1.
2. Option comptabilité et finance

A - Les thèmes du programme de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « gestion et finance », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « comptabilité et gestion des organisations », traités au niveau M1.
3. Option marketing

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « mercatique », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans les référentiels des BTS « management des unités commerciales », « négociation et digitalisation de la relation client », « commerce international » traités au niveau M1.
4. Option informatique systèmes d'information

A - Les programmes de spécialité du cycle terminal de la série « sciences et technologies du management et de la gestion » dans la spécialité « systèmes d'information de gestion », traités au niveau M1.

B - Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel décrits dans le référentiel du BTS « services informatiques aux organisations » traités au niveau M1.

C - Les thématiques suivantes traitées au niveau M1 :

 - Principes, démarches et outils de modélisation des processus
 - Architectures réseaux, conception, évolution, administration
 - Bases de données, méthodes et outils de développement d'applications
 - Management de projets de système d'information.
5. Option gestion des activités touristiques

Les compétences et savoirs associés du domaine professionnel présentés dans le référentiel du BTS « tourisme », traités au niveau M1.

Correspondance entre les épreuves et les programmes

Épreuves d'admissibilité

1. Composition de sciences de gestion.
Management des organisations et sciences de gestion.
2. Épreuve de synthèse.
Management des organisations, droit, économie générale.

Épreuves d'admission

1. Épreuve de mise en situation professionnelle Management des organisations, droit, économie générale
2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier Sciences de gestion

Annexe 3 : Note aux candidats admissibles

Textes de référence : arrêté du 19/04/2013 modifié par l'arrêté du 24/07/2013

1. Épreuve de mise en situation professionnelle

En fonction du choix effectué par le candidat avant le démarrage de la préparation, un sujet de droit, d'économie ou de management lui est remis. Le sujet précise explicitement le thème et le niveau de la séquence pédagogique demandée, ainsi que le contexte dans lequel se déroulera cette séquence (par exemple nature de l'établissement, nombre d'élèves, place de la séquence dans le déroulement de l'année, possibilité d'accès à des postes informatiques, etc.).

Au cours des trois heures de préparation, le candidat peut consulter tous les documents dont il s'est muni dans la perspective de l'épreuve (y compris des ouvrages de références et des manuels scolaires). Il peut aussi utiliser son propre équipement numérique à l'exclusion de toute fonction de communication, dès lors que celui-ci dispose d'une alimentation électrique autonome.

La connexion au réseau Internet ou à tout autre réseau étendu (WAN) ou local (LAN), par tout procédé, est strictement interdite et sera considérée comme une tentative de fraude. Enfin aucune impression ne pourra être réalisée.

L'utilisation de l'équipement numérique est autorisée lors de la présentation et de l'entretien avec le jury. La disponibilité d'un matériel de vidéo-projection n'est pas assurée, de même que sa compatibilité avec l'équipement personnel du candidat.

2. Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

Le dossier du candidat est une création personnelle réalisée à partir de situations organisationnelles en rapport avec l'option du concours qu'il a observées ou vécues au sein d'une organisation (administration, collectivité, association ou entreprise). Il comporte des descriptions et des analyses de ces situations ainsi que toutes informations de contexte, données, supports, illustrations permettant d'en rendre compte. Il ne comporte pas de présentation de leur exploitation pédagogique.

À partir du dossier du candidat, la commission d'interrogation propose un sujet qui fixe le thème et le niveau de classe dans lesquels le candidat doit situer son exploitation didactique.

L'extrait de programme ou de référentiel correspondant peut être fourni au candidat avec le sujet. La nature de l'exploitation attendue est précisée dans le sujet. Elle traite de la transposition didactique des situations organisationnelles issues du dossier : analyses, conditions, portées et limites.

Pour cette épreuve, la seule ressource autorisée pour le candidat est le dossier imprimé qu'il a transmis au jury, sans aucun ajout d'aucune sorte le jour de l'épreuve. L'utilisation d'un équipement numérique n'est pas autorisée pour cette épreuve, ni au cours de la préparation ni au cours de l'entretien.

Annexe 4 : Exemples de sujets de la session 2019 pour l'épreuve de mise en situation professionnelle

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Économie

en classe de :

Section de Technicien Management des Unités Commerciales (MUC) 1^{ère} année

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée polyvalent dans la grande banlieue parisienne. Situé à une quarantaine de kilomètres de la capitale dans une zone semi-rurale, votre établissement compte environ 1500 élèves et prépare à des baccalauréats technologiques, généraux et professionnels ainsi qu'à des formations supérieures (BTS MUC & Assistant de Manager). L'environnement sociologique dans lequel vous évoluez correspond à la classe moyenne. La plupart des habitants sont propriétaires de leurs logements, des pavillons, raison pour laquelle ils sont excentrés.

Vous avez en charge différents niveaux, pré et post baccalauréat, dont une classe de STS MUC 1^{ère} année, composée de 35 étudiants, dont une large majorité de garçons. Au regard des autres formations de votre établissement, le BTS MUC apparaît comme particulièrement valorisante pour les étudiants qui s'y trouvent. La sélection pour y accéder est relativement rude et bien que vous ayez un tiers de vos étudiants titulaires d'un baccalauréat professionnel, le niveau est globalement bon. La majeure partie de ceux-ci sont intéressés, participent volontiers en cours mais sont peu enclins à effectuer des devoirs à la maison, que ce soit la préparation des contrôles ou la production d'écrits à propos desquels ils éprouvent de réelles difficultés tant dans la maîtrise du vocabulaire que dans la syntaxe et la formulation.

Lors de vos cours avec cette classe, les thèmes que vous y avez abordés, les évènements de l'actualité et le questionnement des étudiants, vous ont amenés à aborder la question des gilets jaunes, régulièrement présents sur les ronds points le samedi autour de l'établissement. Les discussions sont vives, animées et les invectives envers le pouvoir politique et les institutions sont à cette occasion, courtoises mais assez virulentes.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question d'économie suivante :

Les inégalités de revenus et de patrimoine des ménages

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,

- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n° 1

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Management des organisations

en classe de :

Terminale STMG spécialité mercatique

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée d'enseignement général et technologique situé dans la proche banlieue parisienne, et qui ne propose qu'une classe de BTS (gestion de la PME) au niveau de l'enseignement supérieur. Il y a deux classes de terminale (une en ressources humaines et communication, et une en mercatique), qui comptent chacune 35 élèves.

Vous assurez le cours de management des organisations en terminale spécialité mercatique et aussi en 1^{ère} STMG, et vous connaissez donc bien la plupart des élèves de terminale, que vous avez déjà eu l'année précédente. Cette classe a un niveau très hétérogène. Elle comprend notamment 4 redoublants, en très grande difficulté et démotivés par leur échec, qui viennent d'autres établissements et ne se sont pas intégrés ni au lycée ou ni dans la classe. Ils forment un groupe peu travailleur et perturbateur. La répartition de l'effectif de la classe est de 25 garçons et 10 filles, la moitié de ces dernières constituant une très bonne tête de classe, qui peut prétendre intégrer une Classe Préparatoire aux Grandes Ecoles-Economique et Commerciale option Technologique. Le reste des élèves souhaite s'orienter dans des classes de STS, et vise des établissements parisiens, qui sont jugés plus prestigieux. Une grande partie des élèves a entendu parler de la réforme du baccalauréat et a très peur d'échouer cette année à l'examen, en pensant qu'il serait impossible de l'obtenir l'année prochaine avec de nouveaux programmes et de nouvelles épreuves.

La configuration de la classe vous permet de bénéficier à la fois d'une salle de cours classique avec un tableau numérique interactif et d'un espace informatique avec un accès à internet (18 postes en réseau).

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique s'inscrivant dans la question de management suivante :

Quels sont les objectifs et contraintes des politiques de rémunération ?

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,
- e) vos propositions en matière d'évaluation,

f) les transversalités que vous envisagez,

CAPET EXTERNE/CAFEP D'ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2019

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION

Mise en situation professionnelle

Coefficient 2

Préparation : 3 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure (présentation : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)

Rappel de la définition de l'épreuve :

L'épreuve consiste en la présentation et la justification de la démarche suivie pour la construction d'une séquence pédagogique. Celle-ci porte, au choix du candidat au moment de l'épreuve, sur le management des organisations, l'économie ou le droit. Une situation professionnelle explicite est fournie par le jury ; elle précise les conditions d'enseignement ainsi que des éléments de contexte relatifs aux élèves.

Sujet n°

Vous avez la responsabilité de l'enseignement suivant :

Droit

en classe de :

Première STMG

Le contexte pédagogique est le suivant :

Vous enseignez dans un lycée d'enseignement général et technologique de 1 000 élèves, situé dans une ville de province de la région Centre. Le projet d'établissement vise une meilleure réussite des élèves et des décisions importantes ont été prises concernant le nombre d'élèves par classe (24 maximum en seconde et première) et l'organisation de plages banalisées prévues dans les emplois du temps pour les devoirs. Le lycée est partenaire de deux établissements d'enseignement supérieur dans le cadre des cordées de la réussite.

Ce lycée propose deux filières de BTS (Management des unités commerciales et Tourisme), une troisième est envisagée pour la rentrée prochaine (BTS Notariat).

Vous enseignez l'économie et le droit en première STMG ainsi que la spécialité mercatique en terminale. Votre service est complété par des heures de management en BTS MUC.

La classe est composée de 22 élèves, au profil studieux en général mais qui sont passifs en cours.

Vous disposez de 22 ordinateurs dans toutes les salles de cours et d'un vidéoprojecteur.

Vous présenterez un projet de séquence pédagogique en traitant la notion de droit suivante :

Le litige

En vous appuyant sur vos ressources, vous présenterez :

- a) les objectifs,
- b) la place de la séquence dans votre progression pédagogique,
- c) le déroulement envisagé,
- d) les supports et outils utilisés notamment numériques,

- e) vos propositions en matière d'évaluation,
- f) les transversalités que vous envisagez,
- g) les autres aspects que vous jugerez utiles.

Annexe 5 : Exemples de sujets de la session 2018 pour l'épreuve d'entretien sur dossier

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2019

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom du candidat :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : Terminale STMG Mercatique

Contexte : Vous enseignez le cours de Mercatique en terminale (35 élèves). Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur. À l'issue d'une réunion de l'équipe pédagogique, vous avez constaté que les élèves rencontraient, pour la majorité d'entre eux, quelques faiblesses pour s'exprimer en public. L'équipe pédagogique a donc été décidé de mettre l'accent sur l'oral.

Enseignement : Mercatique

Thème : Mercatique et consommateurs

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme : Terminale STMG mercatique

Question de gestion :	Le consommateur est-il toujours rationnel dans ses choix ?
Notions	Contextes et finalités
Valeur perçue, satisfaction, expérience de consommation	Dans le prolongement de l'étude du processus qui conduit à la transaction, il est important d'analyser la valeur retirée de l'acte de consommation, vécu comme une expérience singulière. L'élève doit être capable de :

	<ul style="list-style-type: none">- identifier les composantes de la valeur perçue ;- mettre en relation valeur perçue et coûts engagés pour expliquer la satisfaction.
--	--

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2019

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom de la candidate :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : BTS Négociation et Digitalisation de la Relation Client (Première année)

Contexte : Vous intervenez dans une classe de 35 étudiants. Votre séance se déroule en classe entière. Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur. Vous avez déjà réalisé une visite d'un centre de relation client ; lors de cette visite, le superviseur du plateau téléphonique a présenté l'organisation et les enjeux du management de l'équipe des téléopérateurs.

Enseignement : Relation Client à distance et digitalisation

Thème : La relation à distance

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du programme :

Compétences	Maîtriser la relation client omnicanale <ul style="list-style-type: none"> - Apprécier la performance commerciale à partir d'indicateurs d'activité - Encadrer et animer une équipe de téléacteurs
Critères de performance	<ul style="list-style-type: none"> - Évaluation synthétique de la performance commerciale - Évaluation de la performance collective et individuelle des téléacteurs
Savoirs associés	<ul style="list-style-type: none"> - Pilotage et évaluation de la performance individuelle et collective (objectifs, indicateurs d'évaluation, tableau de bord, formation, recrutement, accompagnement) - Leviers individuels et collectifs de la stimulation et de la motivation

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION

Option « marketing »

Session 2019

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom de la candidate :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : BTS Management des Unités Commerciales

Contexte : Vous enseignez le cours de Gestion de la relation commerciale dans une classe de 35 étudiants. Vous disposez d'une salle banalisée équipée d'un vidéo projecteur et d'un ordinateur. La séance se déroule après la première période de stage de vos étudiants.

Enseignement : Gestion de la relation commerciale

Thème : La mise en valeur de l'offre

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Management des unités commerciales

Compétence (s)	C 512 Adapter l'offre
Savoirs associés	Limites de connaissances
<p>423- La relation commerciale et la mercatique opérationnelle de l'unité commerciale</p> <ul style="list-style-type: none"> la mise en valeur de l'offre de produits et de services 	<p>Souligner les enjeux de la mise en valeur des produits et services. [...]</p> <p>Caractériser le merchandising des linéaires dans les unités commerciales physiques : critères d'allocation des linéaires, formes de présentation et de rangement des produits.</p> <p>Indiquer les spécificités de la mise en valeur d'une offre de services. [...]</p> <p>Justifier la pertinence de la mise en valeur des produits et montrer son efficacité.</p>

CAPET EXTERNE / CAFEP - ÉCONOMIE ET GESTION
option « marketing »

Session 2019

Épreuve sur dossier (coefficient 2)

Préparation : 2 heures

Durée de l'épreuve : 1 heure - Présentation : 30 minutes ; Entretien : 30 minutes

Nom de la candidate :

Numéro de jury :

Date :

Heure de passage :

L'épreuve porte sur l'exploitation didactique de votre dossier. Elle consiste à élaborer et à présenter au jury une production (ressource pédagogique ou support d'évaluation) dans le cadre suivant :

Niveau et type de classe concernés : Classe de première année de BTS Commerce International

Contexte : 35 étudiants issus des voies professionnelles (40 %), technologiques (40 %) et générales (20%). Le cours de marketing international a lieu en classe entière, la constitution du portefeuille de compétences est réalisée en demi-groupes dans une salle informatique avec accès internet.

Enseignement : Étude et veille des marchés étrangers

Thème : Marketing international

Vous devez choisir dans votre dossier le ou les éléments que vous souhaitez exploiter, justifier vos choix, expliquer les adaptations nécessaires à leur exploitation en classe, identifier - si besoin - d'éventuelles ressources complémentaires, envisager des transversalités possibles.

NB : Il s'agit de didactiser une situation réelle, vécue ou observée dans une organisation et non de présenter une leçon.

Extrait du référentiel du BTS Commerce International

Compétence (s)	UC41CP1 Mener une veille commerciale permanente (recherche documentaire), collecter l'information à l'étranger, s'assurer de sa fiabilité et de sa pertinence au regard de la recherche UC41CP2 Analyser et sélectionner l'information commerciale et repérer les contraintes réglementaires sur les marchés étrangers
Savoirs associés	Limites de connaissances
S11.5 Études de marché Principales techniques d'étude de marché	Spécificités des études internationales Contenu d'une étude pays et méthodologie d'une étude pays Risques pays (politiques et commerciaux) Contenus et méthodologie d'une étude documentaire sectorielle Contenu et méthodologie des études ad hoc